

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **29 novembre 2023**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **28**  
Nombre de pouvoirs : **1**

Le six décembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 28 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 1 membre du Conseil Municipal :**

M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20231206-017

**Matière :** 1.4.4 - Commande publique – autres contrats – autres

**Objet :** MAINTENANCE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANGEL – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE SAINT ANGEL

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation des Régies d'Eau et d'Assainissement Collectif, en date du 16 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 16 novembre 2023 ;

Considérant que la Commune de Saint-Angel ne dispose pas de moyens propres pour assurer la maintenance de son réseau d'eau potable ;

Considérant que la Commune d'Ussel possède, pour sa part, un Service des Eaux, doté de personnels compétents pour assurer la maintenance des réseaux d'eau potable ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer :**

- Une convention de prestation de services avec la Commune de Saint-Angel, dans les conditions précisées en annexe ; ainsi que
- L'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 6 décembre 2023*

Accusé de réception en préfecture  
019-21 1927504-20231206-DL20231206-017-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2023  
Date de réception préfecture : 07/12/2023  
Date de mise en ligne : 07/12/2023



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE